



14 janvier 2020

Résultats des premières évaluations de radon en air intérieur

Le radon est un gaz radioactif naturel qui provient essentiellement du sol, en particulier des roches granitiques et volcaniques. Exhalé par les sols, il peut pénétrer dans les habitations, principalement en raison du manque d'étanchéité entre le sol et la partie habitée (fissures, canalisations...). Ainsi, dans les espaces clos, il peut s'accumuler et se retrouver, par effet de confinement, à de fortes concentrations présentant alors un risque pour la santé. Le radon a en effet été classé cancérogène certain par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ).

En Martinique, selon l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), le potentiel radon est faible à moyen. La mesure en air intérieur de ce composé n'est donc pas obligatoire dans notre région.

Toutefois, **pour améliorer les connaissances sur le territoire, une action visant à évaluer l'exposition de la population au Radon potentiellement présent à l'intérieur des bâtiments et habitations, a été inscrite dans le Plan Régional Santé Environnement 3 de la Martinique.** Cette action du PRSE 3, planifiée de 2018 à 2020, inclut :

- la réalisation par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) d'une synthèse documentaire des mesures de radon réalisées en Martinique dans le milieu naturel (sol / sous-sol)
- la réalisation sur 3 ans par Madininair de mesures du radon en air intérieur (20 sites investigués par an) afin d'établir une carte des activités volumiques du radon dans les habitations en Martinique.

Entre décembre 2018 et février 2019, Madininair a donc réalisé les premiers prélèvements par dosimètre dans 20 bâtiments. Ces bâtiments répartis sur la Martinique ont été choisis en tenant compte notamment du potentiel radon des sols établis par l'IRSN mais également de la synthèse documentaire établie par le BRGM.

Pour cette première campagne de mesure 2018-2019, les concentrations en Radon sur les 20 bâtiments investigués sont toutes inférieures à la valeur de référence de 300Bq/m³.

L'évaluation des concentrations en radon dans les bâtiments et les habitations se poursuivra en 2019 et 2020 sur de nouveaux sites.

Pour plus de détails : voir la fiche synthèse et le rapport associé de cette étude sur www.madininair.fr

CONTACTS PRESSE :

Gaëlle Grataloup,
responsable communication
gaelle.grataloup@madininair.fr
tél. : 0596 60 83 80 ou 0696 83 19 91
fax : 0596 71 32 02

www.madininair.fr